

Comité d'experts juridiques : Guerre de juristes autour de l'amnistie

Midi – Rajofera Eugène - 01 /03/12

Un combat en cache un autre. En dehors du gouvernement et du Parlement, des juristes issus des entités signataires de la feuille de route se livreront à un combat sans merci au sein du comité.

Le fameux comité d'experts juridiques dont la mise en place a été décidée lors du Conseil de gouvernement de mardi dernier dispose d'une semaine pour reformuler le projet de loi d'amnistie élaboré par le ministère de la Justice. Le comité sera composé des juristes proposés par la Primature et ceux issus des différentes entités politiques signataires de la feuille de route. Jusqu'ici 6 noms sont pressentis pour composer le comité : Imbiki Anaclet et Honoré Rakotomanana pour la Primature, Norbert Lala Ratsirahonana et Maharante Jean de Dieu pour les entités pro-Rajoelina, Benja Andriamihanta et Me Hanitra Razafimanantsoa pour la mouvance Ravalomanana. L'ancien ministre de la Justice Imbiki Anaclet et l'ancien président de la HCC Honoré Rakotomanana sont là en tant que conseillers juridiques du premier ministre Omer Beriziky. A rappeler que le juriste Imbiki Anaclet a fait partie de la délégation de juristes qui ont été invités à la réunion d'urgence de Pretoria. Outre ces deux juristes chevronnés, un inconnu du bataillon, un certain Honoré, compose également l'équipe de juristes de la Primature.

Membres d'Institution. Benja Andriamihanta et Me Hanitra Razafimanantsoa ne sont plus à présenter. Spécialiste de Droit Public en tant que juge administratif, Benja Andriamihanta figure toujours parmi les conseillers juridiques de l'ancien président Marc Ravalomanana. Il était toujours présent aux différents rendez-vous de résolution de la crise politique malgache, de Maputo à Pretoria en passant par Addis-Abeba et Gaborone. Le juriste Benja Andriamihanta est pressenti pour représenter la mouvance Ravalomanana au sein de la CENIT. Quant à Mme Hanitra Razafimanantsoa, elle est toujours consultée par la mouvance Ravalomanana pour toutes les questions de droit tout en portant son titre d'avocat de la famille Ravalomanana et du Groupe Tiko. A l'instar du juriste Maharante Jean De Dieu, Mme Hanitra Razafimanantsoa est en même temps membre du bureau permanent du CST en tant que 7e vice-présidente. A propos de Maharante Jean De Dieu, il était également présent à la réunion d'urgence de Pretoria. L'ancien ministre de l'Elevage fait partie des juristes du parti TGV. A Gaborone, l'ancien gouverneur de l'ex-province autonome de Toliara a composé la délégation de ce parti fondé par Andry Rajoelina, au même titre que la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa.

Compétences. L'incontournable Norbert Lala Ratsirahonana ferait également partie du comité d'experts juridiques chargé de reformuler le projet de loi d'amnistie élaborés par le ministère de la Justice. Ce conseiller spécial en matière juridique du président Andry Rajoelina, doublé de son titre de membre du CST, apportera sa touche à la future loi d'amnistie. Ancien président de la HCC comme Honoré Rakotomanana, Norbert Lala Ratsirahonana détient le dernier mot à Ambohitsorohitra sur toutes les questions juridiques. En tout cas, ce ne sont pas les compétences qui vont manquer au sein du futur comité d'experts juridiques. Reste à savoir s'ils seront objectifs dans leur raisonnement. On craint fort que ces

juristes de la Nation risquent de faire fi des grands principes de droit qui entrent en jeu dans l'élaboration d'une loi d'amnistie, en ne servant que les intérêts politiques de leurs entités d'origine. A la lumière de ces grands principes de droit, le juriste Imbiki Anaclet, le conseiller juridique du premier ministre Omer Beriziky, donne ses analyses du projet de loi d'amnistie du ministère de la Justice dans un mémorandum qu'il a défendu mardi dernier à Mahazoarivo devant le gouvernement.

Source : <http://www.midi-madagasikara.mg/index.php/component/content/article/3-politique/1475-comite-dexperts-juridiques--guerre-de-juristes-autour-de-lamnistie>